



THE MILLENNIUM VILLAGES PROJECT



Programme des Nations Unies pour le Développement



Mali

Document de projet

Titre : **Projet des Villages du Millénaire – Toya**

Période du programme : 2008-2012
Titre du projet : Projet Villages du Millénaire (PVM), Toya
Numéro du projet : _____
Durée du projet : 5 ans
Modalité d'exécution : DEX

Financement

| | |
|--|---------------------|
| Budget total : | 3 250 000 \$ |
| - Millennium Promise : | 1 750 000 \$ |
| - Contribution du gouvernement, des collectivités locales : | 750 000 \$ |
| - Contribution des bénéficiaires : | 250 000 \$ |
| Total : | 2 750 000 \$ |
| Financement à rechercher : (Secteur privé et autres partenaires) | 500 000 \$ |

Notre génération a une opportunité sans précédent d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici à 2025. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015 constituera une étape cruciale de ce processus. En partenariat avec l'Institut de la terre de l'Université de Columbia, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Millennium Promise à travers son Projet Villages du Millénaire a pour objectif d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans sa zone d'exécution en mettant en œuvre une stratégie globale, village après village, pour éradiquer l'extrême pauvreté dans ses nombreuses dimensions. Le PNUD appuiera le Projet Villages du Millénaire sur les aspects opérationnels tandis que l'Institut de la terre à travers le Centre OMD Afrique de l'Ouest et du Centre s'occupera de la supervision technique et scientifique.

Le Projet Villages du Millénaire tirera profit de l'appui de toutes les composantes de la société, à savoir des individus, des entreprises, des organisations caritatives, des groupes confessionnels et des gouvernements. Le Projet Villages du Millénaire est l'engagement que nous, en tant que génération, nous nous engageons à honorer, vis-à-vis de nous-mêmes, de nos concitoyens des autres régions du monde et de nos enfants, pour l'avènement d'un monde plus pacifique et prospère.

Gouvernement :

MAE/DCI



Date :

03. 7. 08

PNUD :

Représentant Résident du PNUD
Bamako, Mali



Date :

16. 07. 08

Table des matières

| | |
|---|----|
| <u>Sigles et acronymes</u> | 1 |
| Justification | 2 |
| Stratégies du Projet | 2 |
| Zones d'intervention du Projet au Mali | 4 |
| Objectifs global et spécifiques | 4 |
| Principaux types d'interventions | 4 |
| a) Réduire l'extrême pauvreté et la faim..... | |
| b) Promouvoir l'égalité genre ainsi que l'autonomisation des femmes..... | |
| c) Promouvoir l'accès universel à l'éducation primaire | |
| d) Promouvoir l'accès aux services sanitaires, réduire la mortalité infantile et maternelle et lutter contre les principales maladies | |
| e) Durabilité de l'environnement | |
| f) Accès généralisé à l'eau potable et à l'assainissement | |
| g) Accès aux infrastructures de transport, aux sources d'énergie..... | |
| h) Renforcement des capacités au niveau local..... | |
| Suivi et évaluation | 14 |
| Arrangements institutionnels | 14 |
| Contribution du PNUD | 14 |
| Contribution de l'Institut de la terre de l'Université de Columbia | 15 |
| Contribution du gouvernement malien à travers le Commissariat à la sécurité alimentaire | 15 |
| Personnel et gestion du Projet | 16 |
| Collaboration avec le gouvernement | 16 |
| Mécanismes de supervision | 16 |
| Contexte légal | 17 |
| Structure du financement | 18 |
| Schéma de financement (en dollars US) | 19 |

Sigles et acronymes

| | |
|---------------|--|
| AMADER | Agence Malienne pour le Développement de l’Energie Domestique et de l’Electrification Rurale |
| ARV | Anti rétroviraux |
| CR | Commune rurale |
| CSA | Commissariat à la sécurité alimentaire |
| CSLP | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| DOTS | Pharmacothérapie sous surveillance directe |
| IEC | Information-Education-Communication |
| IOV | Indicateur objectivement vérifiable |
| LFC | Lampes fluorescentes compactes |
| MII | Moustiquaires imprégnées d'insecticide |
| MP | Millennium Promise |
| NTIC | Nouvelles technologies de l’information |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PF | Planification familiale |
| PNLP | Programme National de Lutte Contre le Paludisme |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PVM | Projet des Villages du Millénaire |
| RBA | Regional Bureau of Africa (Bureau Régional Afrique du PNUD) |
| SBAA | Accord type d’assistance de base |
| SGG | Services généraux de gestion |
| SIDA | Syndrome d’immuno-déficienc e acquise |
| SR | Santé de la reproduction |
| TB | Tuberculose |
| TDRs | Termes de références |
| TIC | Technologies de l’information et de la communication |
| TPI | Traitement préventif intermittent |
| VIH | Virus de l’immuno-déficienc e humaine |

Justification

Le contexte mondial se traduit par l'extrême pauvreté pour plus d'un milliard d'individus qui sont contraints de survivre avec moins d'un dollar par jour. Les pays au Sud du Sahara présentent une situation telle qu'il existe des doutes pour qu'ils puissent réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les délais fixés. Ces pays fournissent beaucoup d'efforts pour arriver à bout de la pauvreté dans ses différentes dimensions qui incluent la faim, le manque d'éducation, le manque d'eau potable, le fardeau des maladies, la dégradation de l'environnement, etc.

La lutte pour la survie dans ces pays n'empêche pas les populations de s'engager pour l'amélioration de leur situation avec un appui de la communauté internationale, au contraire.

En 2000, la communauté internationale s'est engagée pour la première fois à réduire cette extrême pauvreté en amenant les pays à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est dans ce cadre que se situe le présent projet dénommé « Projet des Villages du Millénaire » dont le but est d'aider les pays Subsahariens à vaincre l'extrême pauvreté par la conduite d'une intervention multisectorielle dans les zones de grande précarité. Le Projet des Villages du Millénaire travaille en partenariat avec les gouvernements et toutes les parties prenantes pour fournir des solutions de sorties de l'extrême pauvreté basées sur la science et qui sont préconisées par les bénéficiaires eux-mêmes.

Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de développement communautaire et acceptable, peu onéreuse et intégrée dans chaque village cible de façon à favoriser l'autonomie des populations concernées. L'engagement et la participation des communautés constituent le socle de l'intervention.

Cette approche "ascendante", couplée aux recommandations plus globales du projet fournira un impact rapide qui favorisera le cas échéant, la réplique à grande échelle par le gouvernement et les collectivités locales afin de sortir des milliers de ruraux du piège de la pauvreté.

Le Projet Villages du Millénaire est un partenariat entre l'Institut de la terre de l'Université de Columbia, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Millennium Promise.

Stratégies du Projet

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par tous les pays du monde, ont défini des cibles assorties d'échéances mesurables pour prendre en charge toutes les facettes de l'extrême pauvreté.

Le Projet des Villages du Millénaire repose sur une idée singulière et forte : **« les villages pauvres peuvent, eux-mêmes, opérer leur transformation d'ici à 2015 s'ils sont rendus autonomes dans l'usage de technologies éprouvées et pratiques ».**

En d'autres termes, en apportant des investissements innovants dans la santé, la production alimentaire, l'éducation, l'accès à l'eau potable et les infrastructures de base, ces interventions, dirigées par les communautés, permettront aux villages de se sortir de l'extrême

pauvreté. Une fois que ces communautés ont bien pris pied sur l'échelon du développement, elles peuvent se propulser elles-mêmes et de façon autonomes sur le chemin de la croissance économique.

L'initiative innovera en forgeant de nouveaux partenariats et travaillera avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les équipes de recherche composées de spécialistes du système des Nations Unies, des universités et Institutions de Recherche nationales, de l'Institut de la terre de l'Université de Columbia, des centres du GCRAI et des partenaires au développement nationaux et internationaux. Le développement des capacités locales constituera une force motrice majeure pendant la planification et l'exécution afin d'obtenir une appropriation immédiate par la communauté et la durabilité à long terme au niveau des Villages.

A travers le continent Africain, douze grappes de Villages du Millénaire ont été initialement choisies d'une façon scientifique pour représenter les principales zones agro écologiques de l'Afrique Subsaharienne.

Chaque Village du Millénaire est situé dans un pays bien gouverné et stable et dans un point névralgique de la faim. Les zones choisies pour abriter les Villages du Millénaire connaissent les taux les plus élevés de la pauvreté rurale et de la faim, suivant la définition du Groupe de travail sur la faim du Projet du Millénaire.

Le Projet des Villages du Millénaire a également été établi au Mali. En raison de l'important réseau des partenaires internationaux travaillant ou voulant travailler dans ce pays et l'existence de rapports solides entre ces organisations et l'Institut de la terre, le Projet se propose de s'étendre dans toutes les régions administratives et agroécologiques du Mali.

Le village de Toya et le groupe de village environnant constituent les premiers sites bénéficiant de cette stratégie d'expansion.

Zones d'intervention du Projet au Mali

Au Mali le premier site se trouve dans la Zone Office Riz Ségou (ORS) dans la région de Ségou et représente le système où l'agriculture irriguée et l'agriculture pluviale cohabitent. Il couvre deux communes rurales voisines. La commune de Dioro (30 villages, 45 832 habitants pour une superficie de 589 km²) et celle de Faracoumassa (9 villages, 13 103 habitants, 114 km²).

Dans le cadre de cette stratégie d'extension des Villages du Millénaire, un second site comprenant une grappe de 7 villages incluant le village de Toya a été choisie dans la région de Tombouctou..

Cette grappe de villages, tous en bordure du fleuve Niger se trouve dans la commune rurale de Alafia et comprend les villages de Toya, Issafaye Douékiré, Issafaye Donghoï, Tassakane Djéguélia, Iloa et la fraction de Dag Allal pour une population totale de 5000 habitants.

La population se compose essentiellement de sédentaires et de nomades comprenant des Sonraï (majoritaire), des Bellahs, des Tamasheqs, d'Arabes/Maures, des Sorko et Peulhs qui pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche et le petit commerce.

Objectifs global et spécifiques

Appuyer et autonomiser les villages choisis pour qu'ils sortent du piège de la pauvreté et réalisent tous les Objectifs du Millénaire du Développement dans un délai de 5 ans.

Les objectifs spécifiques, les résultats et les activités sont décrits dans le tableau numéro 1.

Principaux types d'interventions

Les interventions potentielles décrites ci-dessous doivent être réévaluées en fonction des conditions spécifiques qui prévalent dans la zone de Toya. Cette réévaluation et adaptation seront effectuées sur la base des discussions à mener avec les villageois, des expériences et résultats obtenus par d'autres structures de recherche et de développement gouvernementales et non gouvernementales opérant dans la zone ou dans des zones à conditions agroécologiques similaires.

Le projet travaillera avec des partenaires pour promouvoir une approche éco-systémique intégrant l'agriculture l'(agro)foresterie et l'élevage qui permettra de réduire la dégradation de l'environnement, d'augmenter et de diversifier les revenus et les productions agricoles au sens large et par la même occasion éradiquer la pauvreté.

a) Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Pour atteindre cet objectif, le projet va contribuer à promouvoir la création de richesse en propulsant les principales activités de production de la communauté rurale afin d'accroître sensiblement les productions alimentaires et les revenus des communautés. Pour cela, la priorité du projet consiste à développer les secteurs économiques les plus porteurs et dans lesquels se concentrent les pauvres (l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale) et à promouvoir le développement des initiatives et l'entrepreneuriat privés.

Agriculture : Elle est l'activité économique dominante dans la zone de Toya. Elle est principalement constituée par les cultures irriguées et concentre la presque totalité de la population.

Pour favoriser la relance des productions agricoles de façon à réduire l'incidence de la pauvreté et la faim, le projet utilise comme point d'entrée les organisations de producteurs en les redynamisant. Aussi, il va mettre en œuvre des actions directes à l'endroit des communautés de façon à lever certains défis notamment (i) l'amélioration des techniques agricoles et agroforestières dans les périmètres irrigués et en zone pluviale ; (ii) l'acquisition d'intrants agricoles de qualité : semences améliorées, engrais, pesticides et matériel agricole.

Pêche : Elle procure des revenus à une partie des populations située sur le long du fleuve. La pêche est pratiquée de façon artisanale et son rythme est dicté par les campagnes de pêche. Malheureusement, les revenus des populations locales suivent une tendance saisonnière d'autant plus qu'elles se sont spécialisées dans la transformation et la conservation des produits de pêche. C'est pourquoi, les défis à relever consistent non seulement à accroître la production halieutique afin d'améliorer les revenus de populations, mais aussi de lutter contre la saisonnalité de leurs revenus. Pour ce faire, le projet interviendra dans (i) la transformation et conservation des produits de pêche par les femmes en améliorant leurs conditions de

travail ; (ii) la fourniture d'équipements de pêche appropriés aux communautés ; (iii) l'organisation des acteurs et le renforcement de leurs capacités pour pérenniser les actions.

Elevage : Pour promouvoir la relance de la production animale, la stratégie du projet s'articule autour de trois grands axes d'interventions : la sécurité alimentaire, la santé animale et l'amélioration des races. Pour relever ces défis, le projet mettra un accent particulier sur (i) la généralisation de la vaccination et le suivi épidémiologique du bétail dans le but d'inverser drastiquement la mortalité animale ; (ii) la promotion de l'autosuffisance alimentaire du bétail ; et (iii) le développement de l'insémination artificielle et du croisement pour améliorer les races.

Développement des activités génératrices de revenus : Pour lever la dépendance actuelle de l'économie locale aux secteurs traditionnels, accélérer la création de richesse pour sortir un bon nombre de personnes de l'extrême pauvreté, le projet appuiera la promotion des initiatives privées et des investissements au niveau local. Cela permet de créer des emplois modernes, accroître et diversifier les revenus des populations. Pour ce faire, en collaboration avec les programmes et projets sur place dans la région, le projet accompagnera les populations dans (i) la réalisation d'études diagnostiques sur les opportunités d'affaires et les potentialités existantes pour le développement de l'investissement privé ; (ii) l'élaboration de business plans sur les secteurs porteurs pour attirer les investissements privés (agricultures, artisanat, tourisme, pêche, élevage, etc.) ; (iii) le développement de filières pour les produits maraîchers et l'identification de marchés potentiels ; et (iv) la commercialisation et la transformation des produits locaux.

b) Promouvoir l'égalité genre ainsi que l'autonomisation des femmes

Dans la zone de Toya, l'accès aux moyens de production et le contrôle des pouvoirs de décision reste encore limité pour les femmes. Cela s'explique essentiellement par la persistance de pesanteurs sociales et des coutumes qui relèguent les femmes au second plan et aussi du faible niveau d'éducation (taux d'alphabétisation des femmes). Pour relever ce défi, le PVM s'appuie sur les associations, organisations et groupements féminins. Ainsi, les interventions majeures du projet concerneront (i) le renforcement des capacités des organisations féminines et leur implication dans les pouvoirs de décision ; (ii) la sensibilisation et la conscientisation des communautés pour lever les pesanteurs sociales qui limitent la participation des femmes dans le développement au niveau local ; (iii) la facilitation de l'accès des femmes aux ressources économiques et l'allègement du fardeau familial.

c) Promouvoir l'accès universel à l'éducation primaire

Le diagnostic du secteur éducatif montre un faible niveau pour la plupart des indicateurs, essentiellement lié à des dysfonctionnements et défaillances du système éducatif. Les infrastructures et le personnel enseignant existants sont insuffisants pour répondre à l'objectif d'éducation universelle. Par ailleurs, la présence des pesanteurs sociales, de la pauvreté et de l'analphabétisme dans la population et particulièrement chez les femmes constituent des contraintes majeures pour la scolarisation des enfants et l'achèvement de leurs cycles d'étude. C'est pourquoi, pour promouvoir l'atteinte des OMDs, la stratégie du Projet Villages du Millénaire consiste à (i) élargir l'accès à l'école pour atteindre la scolarisation universelle ; (ii) améliorer l'environnement des écoles ; (iii) développer des enseignements de qualité ; et

(iv) doter les écoles d'instruments efficaces de gestion administrative, financière et pédagogique.

Pour faciliter l'élargissement de l'accès à l'école, la priorité sera accordée à la résorption des abris provisoires. Aussi, le projet s'attellera à mettre en place un réseau d'écoles de façon à améliorer les conditions d'accès des enfants et à renforcer les capacités des enseignants. En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement scolaire, la stratégie du projet est de rendre l'école plus attrayante en améliorant les services offerts par l'école grâce à la distribution de fournitures scolaires, la mise en place des cantines et jardins scolaires, la construction de latrines, etc. Pour pérenniser les acquis, le projet s'efforcera de renforcer les capacités de gestion et organisationnelle des communautés. Cela nécessite leur implication effective dans les questions éducatives à travers la redynamisation et le renforcement des capacités des Comités de gestion des écoles et la mise en place d'outils de gestion efficaces (les projets d'école).

d) Promouvoir l'accès aux services sanitaires, réduire la mortalité infantile et maternelle et lutter contre les principales maladies

En général, dans la zone il y a une forte mortalité et morbidité liée à un accès limité aux services et soins de santé de base par les populations les plus pauvres. La couverture sanitaire dans la zone d'intervention était très faible. De plus, les services qui y sont offerts ne sont pas adéquats pour répondre aux besoins des populations en matière de santé maternelle et infantile ainsi que de faire face aux principales maladies. C'est pourquoi, la situation épidémiologique montre une forte prévalence du paludisme, la malnutrition et des maladies diarrhéiques surtout chez les enfants.

L'objectif principal du projet est de contribuer, avec les programmes et partenaires sur place, à améliorer l'accès aux centres de santé surtout aux populations pauvres et à leur offrir des soins de qualité. Il appuiera aussi la lutte contre les principales maladies que sont le paludisme, la tuberculose et le SIDA. C'est pourquoi, les interventions du projet viseront à relever un certain nombre de défis notamment (i) l'accroissement de la couverture médicale ; (ii) rendre les services de santé accessibles et disponibles aux populations les plus pauvres ; (iii) améliorer la prise en charge médicale des patients ; et (iv) promouvoir au sein des populations des comportements souhaitables et à moindres risques afin de les prévenir contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.

e) Durabilité de l'environnement

La zone de Toya fait face aujourd'hui à l'avancée du désert avec un déplacement des dunes de sable en direction des superficies utilisées pour l'agriculture et le maraîchage. Pour inverser cette situation, le projet va promouvoir l'intégration des principes de durabilité de l'environnement dans les villages afin de contribuer à la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes. Pour cela, en collaboration avec les services techniques du ministère de l'environnement, le projet contribuera à reboiser ou faciliter la régénération de la végétation afin de favoriser la création de systèmes agroforestiers performants dans les zones agricoles et pastorales de façon à bloquer l'avancée du désert et protéger les zones agricoles. Aussi, il va promouvoir l'utilisation d'autres sources d'énergie pour la combustion notamment les foyers améliorés afin de lutter contre la pollution et limiter la déforestation.

f) Accès généralisé à l'eau potable et à l'assainissement

En partenariat avec les communautés, les collectivités et les services techniques, le projet facilitera la construction de forages, la mise en place du réseau de distribution d'eau et la construction de puits hydrauliques améliorés pour les villages non pourvus de points d'eau. Du point de vue de l'assainissement, le projet facilitera l'accès des populations aux latrines améliorées. De plus, pour pérenniser les actions, le projet sensibilisera et formera les populations de base sur l'hygiène publique et l'assainissement.

g) Accès aux infrastructures de transport, aux sources d'énergie

Le développement des infrastructures et l'accès aux sources d'énergie et aux TIC permettent de faciliter le développement des activités économiques dans la zone de Toya. Ainsi, en partenariat avec les programmes nationaux et les communautés, le projet contribuera à réhabiliter les pistes pour faciliter la desserte et l'acheminement des produits vers les grands marchés. Aussi, des véhicules communautaires dont le mode de gestion sera déterminé ultérieurement seront mis à la disposition des communautés pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens. Dans le domaine de l'énergie, le projet travaillera en coopération avec le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique et l'AMADER pour élaborer un plan d'électrification des villages et étendre le réseau électrique dans ces villages. De plus, des efforts seront déployés pour élargir l'accès aux sources d'énergie dans les écoles et les centres de santé non atteints par le réseau électrique.

h) Renforcement des capacités au niveau local

Pour promouvoir la durabilité des actions entreprises dans les villages du millénaire, faciliter le passage à l'échelle, le projet consacrera une importante partie de ses activités au développement des capacités locales et au partage des expériences.

Au niveau des services/directions sectoriels déconcentrés : Afin de renforcer l'appropriation, le projet travaille en partenariat avec les structures des ministères sectoriels et les programmes sectoriels au niveau national et régional. Cette collaboration permet de développer les échanges autour des bonnes pratiques et les partages d'expérience. Aussi, le projet contribuera à former les cadres et techniciens détachés dans le projet ainsi que les autres techniciens. Pour certains secteurs, des protocoles d'accord seront signés afin de définir les axes de coopération ainsi que les besoins et domaines pour le renforcement des capacités.

Au niveau de la coordination des politiques et programmes : Dans le cadre de la mise en œuvre des OMD le projet appuiera la formulation et la mise en œuvre du plan de développement économique, social et culturel (PDESC) et du schéma d'aménagement du territoire axés sur les OMD pour la Commune Rurale d'Alafia.

Du point de vue du renforcement des capacités opérationnels : Pour favoriser la pérennisation des acquis, le projet s'est attelé à faire participer la Commune Rurale d'Alafia dans la sensibilisation, la conception, la planification, la mise en œuvre des interventions, leur suivi et leur évaluation. D'autre part, il s'est assuré de l'implication des structures et agences techniques et administratives de l'Etat et des ONGs au niveau local, régional et national dans la mise en œuvre. Au niveau des OCBs, le projet s'efforcera de renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques des populations afin d'améliorer leur leadership et assurer leur autonomisation.

Tableau 1 : Objectifs spécifiques, résultats escomptés et activités du projet

| Produits escomptés | Résultats | Activités | Partenaires potentiels |
|--|---|--|---|
| OBJECTIF 1 : Réduire de moitié la pauvreté et la faim : coût 187 500 \$ | | | |
| Les incidences de la pauvreté et la faim sont réduites de moitié grâce à une amélioration et diversification des revenus des populations | Production et productivité agricole améliorée d'au moins 50 % | Distribution d'intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, jardin scolaire) | Direction Régionale de l'Agriculture, ONGS locales, privées |
| | | Amélioration du système d'irrigation et d'approvisionnement en eau | |
| | | Fourniture de petit matériel agricole | |
| | | Pérennisation : formation des producteurs, relais et membres comité sur fertilisation, protection, conservation, pépinière, technique de pêche, etc. | |
| | | Diversification des activités agricoles | |
| | Production et rentabilité de la pêche améliorées d'au moins de 50 % | Acquisition de pirogues, d'équipements et petit matériel de pêche | Direction régionale de la pêche, ONGs locales et privées |
| | | Acquisition de matériels de conservation et de transformation pour les femmes (claires de séchages, bacs de salaison et containers isothermiques) | |
| | | Aménagement du quai de pêche | |
| | | Pérennisation : renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices) | |
| | Production et rentabilité de l'élevage améliorées d'au moins de 40 % | Suivi sanitaire du bétail (construction de parc de vaccination) | Directions régionales des services vétérinaires et Productions et Industries Animales ; Vétérinaire mandataire, Chambre d'agriculture |
| Campagnes de vaccination contre les épizooties | | | |
| Production et fourniture d'aliments pour le bétail, introduction d'espèces fourragères, établissement de banques fourragères | | | |
| Aménagement des aires de pâturage et mise en place d'abreuvoirs modernes | | | |
| Développement de l'insémination artificielle | | | |
| Pérennisation : renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs | | | |
| Le secteur moderne des affaires est développé et contribue à la création d'emplois et la formation de revenus des communautés | Etudes diagnostiques sur les opportunités d'affaires et de développement de l'investissement privé | Secteur privé | |
| | Elaboration de business plans sur les secteurs porteurs pour attirer les investissements privés (agricultures, artisanat, tourisme, pêche, élevage, etc.) | | |
| | Appui au développement de filières pour produits maraîchers | | |
| | Identification de marchés potentiels et appui à la commercialisation et la transformation des produits locaux | | |

| OBJECTIF 2 : Amélioration des conditions d'existence des femmes et amélioration de leurs revenus ; coût : 37 500\$ | | | |
|---|--|--|--|
| Les pouvoirs des femmes ainsi que leurs conditions d'existence sont améliorées en vue de promouvoir leur autonomisation | Capacités d'auto-prise en charge et de gestion des groupements de femmes renforcées | Formations en entrepreneuriat, management micro-entreprise, gestion des organisations, insertion dans l'environnement des affaires | Direction régionale de la femme, de l'enfant et de famille |
| | | Renforcement des capacités organisationnelles et en leadership des groupements de femmes | |
| | | Campagne de sensibilisation pour lutter contre les pesanteurs sociales | |
| | Les travaux des femmes allégés et leurs de moyens de subsistance améliorés | Acquisition d'unités de transformation (moulins, broyeurs, décortiqueuses) | |
| | | Acquisition de plateforme multifonctionnelle pour les groupements de femmes | |
| | Les capacités économiques des femmes sont renforcées | Formation aux techniques maraîchères et au petit élevage | |
| | | Acquisition d'intrants agricoles pour les groupements de femmes | |
| | | Promotion des activités génératrices de revenus chez les femmes | |
| | | | |
| OBJECTIF 3 : Assurer un accès universel à l'école primaire pour les filles et les garçons et éliminer les disparités genre dans les écoles ; coût : 187 500 \$ | | | |
| L'accès universel à l'éducation primaire est assuré | L'accès à l'école primaire est élargi (taux brut de scolarisation de 100 %) | Extension du réseau et diversification de l'offre éducative : élimination des abris provisoires, construction de nouvelles écoles | Académie d'Enseignement Cmmune de Alafia |
| | | Mise à disposition des enseignants | |
| | | Mise en place des cantines scolaires et des jardins potagers | |
| | | Construction de blocs sanitaires séparés, mise en place de points d'eau | |
| | Le rendement interne à l'école est amélioré : taux d'achèvement est porté à 85 % | Renforcement des capacités techniques et pédagogiques des enseignants | |
| | | Fourniture de matériels didactiques et de fourniture scolaires | |
| | | Equipement en matériel informatique et construction de bibliothèque | |
| | Les communautés participent activement dans la gestion de l'école : les capacités des comités de gestion sont renforcées | Mise en place, redynamisation et renforcement des capacités des Comités de Gestion Scolaires dans conception et mise en œuvre de projet d'écoles | |
| | | Renforcement des capacités des managers des écoles | |

| OBJECTIF 4 : Amélioration de l'accès aux services médicaux ; amélioration de la santé maternelle et réduction de la mortalité maternelle et infantile ; coût : 437 500\$ | | | |
|--|--|--|---|
| Les communautés ont accès aux services de santé et la mortalité infantile et maternelle est réduite des deux tiers | La couverture passive de la CR est assurée | Mise en place des réseaux de travailleurs communautaires de santé | Direction régionale de la santé, ONGs locales |
| | | Construction de 5 postes de santé et réhabilitation des cases de santé | |
| | | Mise en place du personnel de santé (médecins, nutritionnistes, sages femmes, infirmiers) | |
| | | Equiper des postes et cases de santé | |
| | Les services de santé sont accessibles et disponibles aux populations les plus pauvres | Conduite des paquets d'activités SR selon les normes y compris la PF | |
| | | Promotion des bonnes pratiques de la nutrition et de l'alimentation des enfants | |
| | | L'immunisation universelle des enfants | |
| | | Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des mutuelles de santé | |
| OBJECTIF 5 : Baisser le taux d'infection du VIH/SIA, de la tuberculose, de la malaria et des autres maladies et augmenter les taux d'accès aux médicaments essentiels tels que les antirétroviraux ; coût : inclus dans celui de l'objectif 4 | | | |
| Les taux d'infection dus au SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux autres maladies sont drastiquement réduits | Les populations adoptent les comportements souhaitables | Accès gratuit aux soins de base pour les pauvres et les cibles vulnérables | Direction régionale de la Santé, PNLP, ONGs |
| | | Activités d'IEC visant les maladies prioritaires (le SIDA, la tuberculose, le paludisme et le choléra) | |
| | | Intégration des aspects genre dans la prise en charge des cas | |
| | La prise en charge des patients est assurée | Appuyer les campagnes nationales de vaccination contre les maladies | |
| | | Promotion de la couverture universelle en moustiquaires imprégnées et lutte contre les vecteurs du paludisme | |
| | | | |

| OBJECTIF 6 : Intégration des principes du développement durable dans les villages en vue d'inverser la dégradation des ressources environnementales et des écosystèmes ; coût : 31 250\$ | | | |
|---|--|---|--|
| Les principes du développement durable sont intégrés dans les villages | La dégradation des ressources environnementales et des écosystèmes est stoppée par des plantations d'arbres et la fixation des dunes | Formation de XXX producteurs, XX relais et xx techniciens sur les techniques de pépinières, la gestion de l'environnement, le reboisement, les techniques d'ensilage, les techniques de reboisement, de gestion du couvert végétal, des techniques de régénération naturelle participative et de fixation des dunes | Direction régionale de la conservation de la nature, Commune |
| | | Formation des leaders communautaires et sensibilisation des populations sur les principes de durabilité | |
| | | Création de pépinière communautaire et brise vent et techniques de gestion environnementale connues par les communautés | |
| | | Plantation d'arbres dans les écoles, postes de santé | |
| | | Plantation de haies vives autour des périmètres irrigués | |
| | | Gestion/valorisation des plantations existantes | |
| | Des sources d'énergie alternative sont mises en place et le niveau de pollution réduite | Acquisition de foyers améliorés ou autres matériels de cuisine pour les ménages et les écoles | AMADER |
| | | Formation des communautés | |
| OBJECTIF 7 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les ménages, les écoles et les services de santé ; coût : 93 750\$ | | | |
| Les populations des villages du millénaire ont accès à l'eau potable et à l'assainissement | Toute la population accède facilement à l'eau potable | Construction de forage | Direction de l'hydraulique et de l'eau, direction de l'assainissement, des pollutions et nuisances |
| | | Extension du réseau d'adduction dans 95 % des villages | |
| | | Construction de puits hydrauliques améliorés dans les villages non atteints par le réseau de distribution | |
| | | Mise en place du réseau d'adduction pour alimenter 7 villages | |
| | | Renforcement des capacités organisationnelles et de des comités de gestion | |
| | Les populations ont accès à des latrines améliorées | Campagne de sensibilisation, de formation et d'IEC sur l'hygiène publique et l'assainissement | |
| | | Construction de latrines aux communautés | |
| | | Construction de latrines dans les lieux publics | |

| OBJECTIF 8 : Eliminer la fracture numérique en mettant à la disposition des populations les TIC notamment le téléphone, l'internet ; coût : 275 000\$ | | | |
|--|--|---|--|
| Les populations ont accès aux NTIC | Les communautés sont formées et utilisent les NTIC et accèdent facilement aux informations | Formation des hommes et femmes d'affaire, des élèves, enseignants et Coopératives de producteurs | |
| | | Mise en place d'une salle multimédia équipée (V-sat, ordinateurs, groupe électrogène, télécentre, bibliothèque) et formation des gestionnaires | |
| | | Mise en place d'un système d'information sur les prix, les produits et les marchés et de gestion des données des centres de santé et écoles | |
| OBJECTIF 9 : Infrastructure, énergie et transport ; coût : inclus dans celui de l'objectif 8 | | | |
| Les facilités de transport des biens et personnes sont améliorées et les communautés ont accès aux sources d'énergie | Mobilité des populations et des biens améliorée | Renforcement des capacités organisationnelles et en gestion logistique des comités de gestion | Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Ministère du transport |
| | | Acquisition de véhicules pour les communautés | |
| | Toutes les pistes de production et les infrastructures de commercialisation réhabilitées | Réhabilitation des routes et pistes de production | |
| | | Réhabilitation des marchés et des infrastructures de stockage | |
| | Toutes les structures sanitaires et éducatives disposent de sources d'énergie (réseau électrique, solaire, groupe électrogène) | Dimensionnement et équipement en panneaux solaires | |
| | | Extension du réseau électrique | |
| Environ 30 % des ménages ont accès au réseau électrique | Etudes techniques et dimensionnement | | |
| | Extension du réseau électrique | | |
| OBJECTIF 10 : Renforcement des capacités des communautés ; coût : inclus dans celui l'objectif 2 | | | |
| Les communautés sont organisées, autonomisées et participent activement au développement de la CR | Les communautés sont impliquées dans la gestion et le développement des localités | Campagne de formation des associations, groupement et ONG (jeunes et femmes) sur leadership, plaidoyer, gouvernance locale, genre et rôle et responsabilité des communautés | MDG Center, PNUD, ONG, Associations, Groupements, CSLP |
| | Les capacités des associations et groupements (jeunes et femmes) sont renforcées | Appui en matériel (équipement de bureau et informatique) Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et formation sur la gouvernance locale et le genre | |

| OBJECTIF 11 : Lien avec les communes, les structures décentralisées et le gouvernement central | | | | |
|--|---|--|---|--|
| Les capacités en planification, coordination et suivi des politiques des structures déconcentrées décentralisées sont renforcées et ces structures s'approprient le projet | Les capacités de coordination, planification et suivi évaluation de la CR sont renforcées | Formation sur la planification, la gestion axée sur les résultats et sur le suivi/ évaluation, la bonne gouvernance et la gestion de l'environnement | Ministères des finances, Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales,, PNUD, MDG Center, CSLP | |
| | | Renforcement de capacités matérielles | | |
| | Les outils de planification au niveau local sont alignés sur les OMDs | Actualisation du PDSEC d'Alafia et alignement sur les OMDs | | |
| | L'expérience des PVM est bien ancrée aux programmes et politiques nationales | | | Appui aux activités du comité régional de suivi des OMD |
| | | | | Protocoles d'accord avec les structures gouvernementales et non gouvernementales |
| | | | | Appui au comité de pilotage des PVM |
| | | Comité de pilotage avec représentation locale régionale et nationale | | |
| | Communication et partage des expériences avec les autres programmes et projets nationaux | | | |

Suivi et évaluation

Les quatre premiers mois de ce projet de cinq ans seront consacrés à une enquête préliminaire exhaustive de la communauté et de son environnement qui permettra :

a) d'identifier les réalisations existantes et les activités en cours et prévues par les structures gouvernementales et non gouvernementales opérant dans la zone par rapport aux besoins nécessaires pour la réalisation des OMD ;

b) évaluer les structures organisationnelles existantes dans la zone et sur lesquelles s'appuyer pour réadapter le projet aux conditions de la zone et mettre en œuvre d'une façon participative toutes les activités du projet.

Cette enquête préliminaire fournira des informations sur la situation de référence dans chacun des domaines d'intervention du projet et des données qui pourront être utilisées pour bâtir un système participatif de suivi-évaluation.

Les objectifs et les hypothèses mentionnés dans le tableau ci-dessus serviront de directives pour le suivi et l'évaluation des indicateurs objectivement vérifiables qui permettront d'apprécier d'une façon continue les progrès accomplis et les impacts du projet.

Les procédures en vigueur du PNUD en matière de suivi et évaluation s'appliquent à ce projet

Arrangements institutionnels

Le Projet sera exécuté localement selon les procédures « DEX » des projets et programmes du PNUD. .

Toutes les activités de supervision technique et scientifique seront sous la responsabilité de l'Institut de la terre à l'Université de Columbia à travers le Centre OMD Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire en tant que partenaire privilégié dans la mise en œuvre de ce projet sera membre du comité de pilotage du projet et en assurera la présidence et sera impliqué dans les processus de recrutement du personnel et de validation des programmes de travail.

Contribution du PNUD

Avec l'appui du Coordonnateur résident, le PNUD veillera à ce que les leçons tirées des interventions au niveau des villages inspirent au niveau national la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement basées sur les OMD. Il appuiera le développement des capacités requises et la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer le mouvement d'extension à une grande échelle du concept des Villages du Millénaire.

Le PNUD aidera également à identifier et à forger des synergies avec les projets nationaux et régionaux en cours ou prévus.

Le PNUD sera responsable de la gestion directe des ressources humaines, financières et matérielles générées à partir des fonds du projet.

Contribution de l'Institut de la terre de l'Université de Columbia

L'Institut de la terre à travers le Centre OMD Afrique de l'Ouest et du Centre mettra à disposition des conseils scientifiques intégrés à travers ses équipes basées à Bamako et New York comprenant un large éventail d'experts dans les domaines de la santé publique, l'éducation, l'énergie, la nutrition, l'hydrologie, l'environnement et l'agronomie.

Les experts du Centre se rendront, selon les besoins, dans les Villages du Millénaire pour s'assurer de la pertinence scientifique des approches, méthodes et interventions utilisées dans les villages et qu'il y ait une bonne documentation des activités et des résultats.

Les frais liés à cette supervision seront à la charge du projet.

Contribution du gouvernement malien à travers le Commissariat à la sécurité alimentaire

En tant que structure d'ancrage du projet au niveau national, le CSA fournira tout l'appui nécessaire qui sera requis du gouvernement et des différents départements ministériels pour une exécution harmonieuse du projet.

Cela inclut les actions suivantes :

- faciliter le détachement d'experts de divers départements ministériels au projet et aider à faire remplacer le staff non performant ;
- mobiliser les ressources additionnelles pour mettre en œuvre les activités du projet ;
- assurer en collaboration avec le PNUD la visibilité du projet au niveau national et international ;
- assurer la fertilisation croisée de l'information entre les niveaux local et national et s'assurer que l'information produite à partir des Villages du Millénaire guidera le processus national de développement de politiques ;
- aider à répliquer l'initiative dans d'autres communes du Mali ;
- catalyser la contribution gouvernementale au projet ;
- faciliter l'exécution du projet en mettant à disposition les infrastructures (bureaux et autres) et l'appui politique nécessaire.

Personnel et gestion du Projet

Le personnel de base du projet comprend : un Coordonnateur, spécialiste en développement communautaire et un spécialiste de chacun des domaines suivants : santé, éducation, développement d'entreprise, suivi-évaluation, agronomie, pêche, infrastructures, élevage, génie rural, animation communautaire et du personnel de soutien ; assistant, comptable, chauffeurs.

Seuls le Coordinateur du projet, les spécialistes en développement communautaire et du développement des entreprises et le comptable, devraient être recrutés par le projet. Le reste du personnel devra être mis à la disposition du projet par le gouvernement. Ce personnel provenant des structures gouvernementales sera sélectionné sur une base compétitive à partir de TDRs qui seront publiés au sein de ces structures. Le personnel non performant sera remplacé à la demande du Coordinateur du projet.

Le travail technique et scientifique de l'équipe se fera sous la supervision étroite du Directeur du Centre OMD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de son équipe en collaboration avec le Coordonnateur du Projet et le personnel de l'Institut de la terre basé à New York.

Les relations de travail de l'équipe du projet avec le PNUD sont assurées par un point focal basé au Bureau du PNUD. Le comptable du projet travaillera en étroite collaboration et sous la supervision des services financiers et des opérations du PNUD.

Collaboration avec le gouvernement

Le PNUD assumera le leadership pour engager le gouvernement et les collectivités locales dans la mise en œuvre et la réplique de l'expérience des Villages du Millénaire. En collaboration avec le personnel du projet, le Centre OMD et le CSLP, le PNUD travaillera avec le CSA et les différents départements ministériels pour transférer au projet le personnel dont le projet a besoin. Avec le Centre OMD, le PNUD travaillera avec le gouvernement pour explorer les moyens les plus pratiques de réplique de l'expérience des Villages du Millénaire au niveau de la commune d'Alafia et des autres communes du Mali.

Collaboration avec le CSLP et le FIDA

Le projet collaborera d'une façon étroite avec le CSLP pour la prise en compte des OMD dans la planification des collectivités territoriale et avec les projets FIDA opérant dans la région afin de mettre en synergie les ressources, expertises et expériences. Les représentants du CSLP et des projets FIDA seront membres du comité de pilotage.

Mécanismes de supervision

Pour assurer une supervision adéquate en matière fiduciaire et de gestion et s'assurer que les activités du projet sont en harmonie avec les politiques et stratégies nationales, régionales et locales, un comité de pilotage regroupant les représentants des institutions clés opérant au niveau national régional et local sera créé.

Ce comité de pilotage sera une structure transversale et multisectorielle ayant pour mandat de :

- superviser pour le compte du Gouvernement du Mali la réalisation des activités ainsi que l'application des recommandations et leçons apprises du Projet des Villages du Millénaire en vue de l'atteinte des OMD dans la région de Tombouctou ;
- identifier et capitaliser pour le compte du Gouvernement les réussites ainsi que les goulots d'étranglement en vue de promouvoir le dialogue, l'engagement et le partenariat entre le Projet des Villages du Millénaire et les autres acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués ;
- informer régulièrement le PNUD, le Millennium Promise et le Centre OMD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre des prévisions d'investissements des autres projets et programmes intervenant dans la zone de Tombouctou ;
- harmoniser et veiller sur l'intégration des OMD dans les instruments de planification au niveau régional et local ;
- s'assurer de la complémentarité et de la synergie entre le Projet et les autres projets et programmes, ainsi que les politiques sectorielles régionales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- capitaliser les réussites en vue de les faire investir dans d'autres interventions ;
- coordonner et faciliter l'utilisation des outils et stratégies pertinents adaptés par le Projet en vue de les démultiplier au profit d'autres programmes et entités travaillant dans le pays et dans les mêmes secteurs d'interventions que le Projet des Villages du Millénaire ;
- s'assurer de l'état d'avancement des activités du Projet et en informer le Gouvernement ;
- organiser des rencontres d'échanges et des revues sur les activités du Projet ;
- passer en revue les programmes d'activités, les rapports annuels d'exécution du Projet, les rapports de suivi, d'évaluation et d'analyse d'impacts socio-économiques ou environnementaux ;
- aider à adapter au niveau communal les outils utilisés au niveau national pour quantifier les besoins pour atteindre les OMDs et évaluer les coûts de ces besoins.

Contexte légal

Le présent document constitue l'instrument visé à l'article premier, paragraphe 1 de l'Accord type d'assistance de base conclue entre le Gouvernement du Mali et le PNUD, signé le 09 juin 1978 par les parties, révisé le 03 juin 1980, et entré en vigueur le 17 mars 1993.

Structure du financement

Le projet du Millénaire avait démontré en 2005 que pour réaliser les OMD, un pays typique en Afrique Subsaharienne devrait augmenter significativement les investissements publics à hauteur de 75 à 80 dollars par habitant d'ici à 2006 pour atteindre 125 à 160 dollars vers 2015. Dans une communauté rurale typique, la moyenne des investissements requis est de 110 dollars par habitant/année sur une période de 5 à 10 ans.

Le projet des villages du Millénaire est conçu sur un schéma de financement de **110 dollars par tête et par an distribués entre les composantes selon les propositions suivantes :**

- **l'agriculture et la nutrition : 15 %**
- **la santé : 35 %**
- **les infrastructures : 25 %**
- **l'éducation : 15 %**
- **l'eau, l'assainissement et l'environnement : 10 %**

Ces pourcentages sont génériques. Ces chiffres peuvent changer en fonction des besoins spécifiques du site qui seront identifiés au cours des études de diagnostic et des analyses qui vont en découler.

Pour la replicabilité du modèle, le financement de ces **110 dollars/an** se structure comme suit :

- **50 dollars/tête/an** mobilisés auprès d'un philanthrope ;
- **20 dollars/tête/an** pour les dépenses liées à la gestion et à la supervision du projet mobilisé auprès du même philanthrope ;
- **20 dollars/tête/an** à mobiliser auprès du secteur privé, des projets, etc. ;
- **30 dollars/tête/an** (en nature) attendus des collectivités locales et du Gouvernement ;
- **10 dollars/tête/an** (en nature) à mobiliser par les populations bénéficiaires elles-mêmes.

Pour les cinq (5) années que dureront le projet, un financement de : $\$70 * 5\ 000 * 5 = 1\ 750\ 000$ dollars (pour les 5 000 habitants de la zone du projet) a été sécurisé.

Ce montant a été mobilisé grâce à une subvention d'un philanthrope canadien à travers le Millennium Promise.

Le montant total **théorique** du projet au profit des populations est de **$\$110 * 5\ 000$ pers*5 ans** ; soient **2 750 000** dollars auxquels s'ajoutent 500 000 dollars US de charges

administratives, de supervision et de fonctionnement du dispositif de gestion du projet, soit un montant total de 3 250 000 dollars US.

Schéma de financement (en dollars US)

| | Nature du financement | Montants (en dollars US) | Financement |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|---|
| Financement disponible | Espèces | 1 750 000 | Millennium Promise |
| Financement à mobiliser | Nature | 750 000 | Gouvernement du Mali et Collectivités locales |
| | Nature | 250 000 | Populations bénéficiaires |
| | Espèces | 500 000 | Secteur privé, ONGs autres projets ou donateurs |
| Total général | | 3 250 000 | |